



Helvétia, le 11 janvier 2023.

Helvétia – SAINT PIERRE

Tél : 433 89 92

Fax : 433 55 26

SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Du 20 mars au 24 mars 2023.

Ce stage obligatoire a pour objectif d'apporter aux élèves une meilleure connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du monde de l'entreprise et de l'environnement culturel, scientifique, économique et social et d'enrichir le Parcours d'orientation.

De façon concrète, ce stage :

- permet d'élargir et de compléter la culture générale des lycéens,
- participe de l'éducation à l'orientation et à la citoyenneté.
- aide à la réflexion sur le choix de 3 spécialités pour l'année de Première

Il doit contribuer à développer les compétences des élèves, construites autour de 3 axes :

- a. la découverte des métiers, des activités professionnelles, des organisations,
- b. la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation et à l'issue du stage d'un rapport d'activités
- c. la soutenance orale, composante du parcours de préparation aux épreuves orales du Baccalauréat.

I. Planning

Le stage en entreprise des élèves de 2ndes a été fixé du lundi 20 mars au vendredi 24 mars 2023.

1. Finalisation de la recherche de stage : **pendant le mois de février 2023**
2. Signature de la convention par le Chef d'Entreprise en 3 exemplaires : **pendant les vacances de février 2023.**
3. Signature de la convention par le Proviseur : **rendre à votre professeur(e) principal(e) votre Convention avant le mercredi 15 mars (délai de rigueur).**

Une fois les conventions signées par les 3 parties (parents, tuteur de stage et Proviseur), un exemplaire sera conservé au lycée, le deuxième sera pour votre tuteur de stage, le dernier pour vous-même.

4. Remise du livret de stage **et** du rapport de stage (2 documents différents), ainsi que le CV et la lettre motivation au professeur principal : **du lundi 10 au vendredi 14 avril 2023.**
5. Soutenance orale du rapport de stage : **mi-juin 2023**

II. Les conditions de déroulement du stage

1. Le stage doit obligatoirement se dérouler à Maurice.
2. Le stage ne devra pas dépasser 5 jours. Il devra avoir lieu uniquement aux dates fixées par la Convention.
3. L'élève ne doit pas faire son stage sur le lieu de travail de ses parents ou d'un membre de la famille proche.
4. L'assurance souscrite par le lycée couvre les élèves sur leur lieu de stage ainsi que lors du trajet domicile – lieu de stage. Elle couvre également les dégâts que pourrait causer accidentellement le stagiaire au sein de l'entreprise.
5. Le stage est obligatoire et donne lieu à la restitution du Livret de stage. Il constitue une partie d'un exercice de prise de parole en continue sur le thème « Mon parcours Orientation en Seconde » qui aura lieu mi-juin 2023.

Le Livret de stage est un guide de travail et d'aide à la réflexion pour la prise de décision en matière d'enseignements de spécialité. Il sera téléchargeable dès maintenant sur le site internet du lycée (onglet Infos pratiques > Stage en entreprise), ainsi que les différents documents utiles (convention de stage vierge, courrier aux entreprises...).

6. Le bilan du séjour en entreprise (page 10 - 11 du Livret du stage) devra être rempli par le maître de stage et remis au professeur(e) principal(e) dans la semaine qui suit la fin du stage **avant le 14 avril 2023**.

Bon stage à tous.

Philippe DARIEL,
Proviseur du Lycée des Mascareignes